



**MUNICIPALITÉ SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS**

## **AVIS PUBLIC**

Est par la présente donnée par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité conformément à l'article 1007 du code municipal :

Que le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2020 de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a été complété et est déposé à mon bureau sis au 1, 1<sup>ère</sup> Avenue Ouest, Mont-Louis.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti soit avant le 1<sup>er</sup> mars 2020.

DONNÉ A MONT-LOUIS, Qc, ce 18<sup>e</sup> jour de février deux mil vingt.

Eric DesRoches  
Directeur général | Secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Mont-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie aux endroits spécifiés par le Conseil, le 18<sup>e</sup> jour de février 2020, entre 9h00 et 16h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de février 2020

Eric DesRoches, Directeur général et secrétaire-trésorier